

ERNST & YOUNG CAMEROON AUDIT S.A.
BP 323 DOUALA
Agrée CEMAC N°SEC 140
Inscription ONECCA N°070 SEC

MDS AUDIT
BP 3468 DOUALA
Agrée CEMAC N°130
Inscription ONECCA N°71

**SOCIETE AFRICAINE FORESTIERE
ET AGRICOLE DU CAMEROUN S.A.
SAFACAM S.A.**
BP 100 DOUALA
REPUBLIQUE DU CAMEROUN

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
ANNUELS ETABLI EN APPLICATION DE L'ACTE UNIFORME DE L'OHADA RELATIF
AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES ET DU GIE**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux Actionnaires de la **SAFACAM S.A.**,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, sur :

- l'audit des états financiers annuels de la Société Africaine Forestière et Agricole du Cameroun (« **S.A.F.A.CAM S.A.** » ou « **la société** ») tels qu'ils sont joints au présent rapport, et faisant ressortir des capitaux propres de **FCFA 22 149 885 911** y compris le résultat net bénéficiaire de l'exercice d'un montant de **FCFA 3 219 423 726** ;
- les autres informations et les vérifications spécifiques prévues par la loi.

I – Audit des états financiers annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **SAFACAM S.A.**, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie ainsi que les notes annexes pour l'exercice clos à cette date.

A notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) telles que publiées par la *International Auditing and Assurance Standards Board* (L'« **IAASB** ») conformément au règlement N°01/2017/CM/OHADA du 8 juin 2017 et portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément au code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans l'espace OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Points clé de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers annuels de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Valorisation des actifs biologiques

La société possède plusieurs actifs biologiques au Cameroun principalement constitués de plantations de palmiers et d'hévéa. Au 31 décembre 2025, la valeur nette comptable des actifs biologiques de la SAFACAM s'élève à 9 607 852 169 FCFA pour un total bilan de 32 139 531 395 FCFA. Ces derniers sont valorisés au coût d'acquisition déduction faite des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles conformément aux dispositions générales du Système comptable OHADA.

L'évaluation de l'existence d'indicateurs de la perte de valeur est fonction de plusieurs indicateurs internes et externes à savoir : le taux d'intérêt du marché ou d'autres taux de rendement du marché, la capitalisation boursière, l'existence des preuves d'obsolescence ou des dommages physiques, l'environnement technologique, économique ou juridique dans lequel l'entité opère, le taux d'extraction, les prévisions de production, la durée de vie, etc.

Nous avons considéré la valorisation des actifs biologiques comme un point clé de l'audit en raison de leur montant significatif dans les états financiers, mais aussi parce que l'évaluation de l'existence d'un indice de perte de valeur et le cas échéant la détermination de la valeur recouvrable des actifs y relative exigent un haut niveau de jugement de la part de la direction.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- effectuer des observations physiques des arbres en plantation afin de s'assurer de leur existence et leur bon état de santé;
- réaliser des tests de contrôles sur la procédure de gestion des actifs biologiques et d'identification de ceux pouvant faire l'objet de dépréciation;

- revoir la cohérence de la durée de vie utilisée par la SAFACAM pour amortir ses actifs biologiques;
- tester par sondage la conformité de la comptabilisation et la capitalisation des dépenses engagées de la phase pré-péinière à la mise en rapport des cultures;
- évaluer la pertinence des durées de vie utilisées par la SAFACAM pour amortir ses actifs biologiques;
- analyser les modalités de mise en œuvre de l'identification des indices de perte valeur;
- vérifier que l'information fournie dans les notes annexes est suffisante et adéquate.

Responsabilité du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 17 mars 2026.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilité des Commissaires Aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe A du présent rapport des Commissaires aux Comptes.

II – Autres informations et vérifications spécifiques

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers annuels et notre rapport du commissaire aux comptes sur ces états financiers annuels), des documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et du projet de résolutions.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de Commissariat aux Comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires.

D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

ERNST & YOUNG CAMEROON AUDIT**MDS AUDIT**

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Douala le 30 avril 2026

Les Commissaires aux comptes**ERNST & YOUNG CAMEROON AUDIT**


Erik Watremiez
Associé
Expert-Comptable Diplômé
Ernst & Young Cameroon Audit S.A
Numéro ONECCA S.E.C. 070
N°12416333635U
RCCM:RC/YAO/2024/M/81
Capital de 10 000 000 FCFA

Raphael Djoko
Expert-Comptable Diplômé

MDS AUDIT


MDS audit
Audit et Expertise Comptable
BP: 3468 DOUALA
Agence 6ème Etage Immeuble KASSAP
Tél: (0037) 233 42 32 66 / 233 42 60 43
Samuel MOTH
Associé
Expert-Comptable Diplômé

**ANNEXE A : PORTANT RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers annuels

6

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le code de l'IESBA) et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA.
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en

œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société.
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;
- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;

- nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

ANNEXE

X. Etats financiers sous format OHADA de l'exercice 2025

SYSTEME Tableau : 1 Bilan – Actif

Désignation de l'entreprise : SAFACAM

Adresse : BP 100

NORMAL Numéro d'identification : M126200000967B Exercice clos le : 31/12/2025

Durée : 12

Réf	Actif	Note	Exercice :			Exercice au
			Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
AD	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3	87 947 819	50 683 705	37 264 114	41 220 027
AE	Frais de recherche et de prospection					
AF	Brevet, licences, logiciels et droits similaires		8 829 569	8 829 569		
AG	Fonds commercial et droit au bail					
AH	Autres immobilisations incorporelles		79 118 250	41 854 136	37 264 114	41 220 027
AI	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3	54 080 432 541	31 571 600 576	22 508 831 965	22 649 725 706
AJ	Terrains (1)		2 207 001		2 207 001	2 207 001
	(1) dont placement en Net /					
AK	Bâtiments (1)		11 886 968 132	6 808 367 021	5 078 601 111	5 156 158 948
	(1) dont placement en Net /					
AL	Aménagements, agencements et installations		3 880 421 571	2 464 345 446	1 416 076 125	1 514 614 869
AM	Matériel, mobilier et actifs biologiques		36 491 773 711	20 992 449 837	15 499 323 874	15 443 181 993
AN	Matériel de transport		1 819 062 126	1 306 438 272	512 623 854	533 562 895
AP	Avances et acomptes versés sur immobilisations	3	6 441 188		6 441 188	8 241 188
AQ	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4	28 215 041		28 215 041	28 215 041
AR	Titres de participation					
AS	Autres immobilisations financières		28 215 041		28 215 041	28 215 041
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISE		54 203 036 589	31 622 284 281	22 580 752 308	22 727 401 962
BA	ACTIF CIRCULANT HAO	5				
BB	STOCKS ET ENCOURS	6	7 563 043 842	598 943 519	6 964 100 323	5 521 679 477
BG	CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES		2 329 150 383		2 329 150 383	3 080 724 093
BH	Fournisseurs, avances versées	17	185 203 198		185 203 198	175 373 677
BI	Clients	7	675 064 813		675 064 813	1 525 722 394
BJ	Autres créances	8	1 468 882 372		1 468 882 372	1 379 628 022
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT		9 892 194 225	598 943 519	9 293 250 706	8 602 403 570
BQ	Titres de placement	9				
BR	Valeurs à encaisser	10	1 640 750		1 640 750	88 447 875
BS	Banques, chèques postaux, caisse et assimilés	11	1 560 288 857		1 560 288 857	721 277 988
BT	TOTAL TRESORERIE- ACTIF		1 561 929 607		1 561 929 607	809 725 863
BU	Ecart de conversion-actif	12				
BZ	TOTAL GENERAL		65 657 160 421	32 221 227 800	33 435 932 621	32 139 531 395

SYSTEME Tableau : **2 Bilan - PASSIF**

Désignation de l'entreprise : SAFACAM

Adresse : BP 100

NORMAL Numéro d'identification : M1262000000967B

Exercice clos le : 31/12/2025

Durée :

12

REF	Passif	Note	Exercice au	Exercice au
			Net	Net
CA	Capital	13	6 210 000 000	6 210 000 000
CB	Apporteurs capital non appelé (-)	13		
CD	Primes liées au capital social	14	80 000 000	80 000 000
CE	Ecart de réévaluation	3c		
CF	Réserves indisponibles	14	1 242 000 000	1 242 000 000
CG	Réserves libres	14	680 260 776	680 260 776
CH	Report à nouveau (+ ou -)	14	10 718 201 409	10 420 783 821
CJ	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)		3 219 423 726	2 781 417 736
CL	Subventions d'investissement	15		
CM	Provisions réglementées	15		
CP	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES		22 149 885 911	21 414 462 333
DA	Emprunts et dettes financières diverses	16	2 118 823 983	3 123 602 301
DB	Dettes de location acquisition	16		
DC	Provisions pour risques et charges	16	1 878 772 492	1 712 821 749
DD	TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES		3 997 596 475	4 836 424 050
DF	TOTAL RESSOURCES STABLES		26 147 482 386	26 250 886 383
DH	Dettes circulantes HAO	5		
DI	Clients, avances reçues	7	738 643 666	283 574 941
DJ	Fournisseurs d'exploitation	17	4 358 928 549	3 778 761 049
DK	Dettes fiscales et sociales	18	2 121 518 452	1 809 947 056
DM	Autres dettes	19	69 359 566	16 361 964
DN	Provisions pour risques à court terme	19		
DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT		7 288 450 233	5 888 645 010
DQ	Banques, crédits d'escompte	20		
DI	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	20	2	2
DT	TOTAL TRESORERIE - PASSIF		2	2
DV	Ecart de conversion-Passif	12		
DZ	TOTAL GENERAL		33 435 932 621	32 139 531 395

SYSTEME Tableau : **3 Compte de résultat**

Désignation de l'entreprise : SAFACAM

Adresse : BP 100

NORMAL Numéro d'identification : M126200000967B Exercice clos le : 31/12/2025

Durée :

12

REF	Libellés		Note	Exercice au	Exercice au
				Net	Net
TA	Ventes de marchandises	A	+	21	
RA	Achats de marchandises		-	22	
RB	Variation de stocks de marchandises		-/+	6	
XA	MARGES COMMERCIALE somme (TA à RB)				
TB	Ventes de produits fabriqués	B	+	21	28 288 520 259
TC	Travaux, services vendus	C	+	21	
TD	Produits accessoires	D	+	21	62 521 917
XB	CHIFFRE D'AFFAIRES (A+B+C+D)			28 351 042 176	29 510 124 866
TE	Production stockée (déstockage)		-/+	6	363 613 673
TF	Production immobilisée			21	535 408 584
TG	Subventions d'exploitation			21	
TH	Autres produits		+	21	257 884 972
TI	Transferts de charges d'exploitation		+	12	157 375 082
RC	Achats de matières premières et fournitures liées		-	22	-7 688 164 144
RD	Variation de stocks de matières premières et fournitures liées		-/+	6	968 230 867
RE	Autres Achats		-	22	-5 367 854 383
RF	Variation de stocks d'autres approvisionnements		-/+	6	342 578 533
RG	Transports		-	23	-1 083 850 856
RH	Services extérieurs		-	24	-3 079 201 167
RI	Impôts et taxes		-	25	-287 938 238
RJ	Autres charges		-	26	-484 287 392
XC	VALEUR AJOUTEE (XB+RA+RB) + somme (TE à RJ)			12 984 837 707	12 325 346 505
RK	Charges de personnel		-	27	-5 781 634 314
XD	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC+RK)			7 203 203 393	6 752 892 636
TJ	Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations		+	28	
RL	Dotation aux amortissements, provisions et dépréciations		-	3C&28	-2 410 393 365
XE	RESULTAT D'EXPLOITATION (XD+TJ+RL)			4 792 810 028	4 214 118 673
TK	Revenus financiers et assimilés		+	29	50 317 541
TL	Reprises de provisions et dépréciations financières		+	28	
TM	Transfert de charges financières		+	12	
RM	Frais financiers et charges assimilées		-	29	-151 970 340
RN	Dotation aux provisions et dépréciations financières		-	3C&28	
XF	RESULTAT FINANCIER somme (TK à RN)			-101 652 799	-202 285 600
XG	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE à XF)			4 691 157 229	4 011 833 073
TN	Produits des cessions d'immobilisations		+	3D	1 330 000
TO	Autres produits HAO		+	30	
RO	Valeurs comptables des cessions d'immobilisation		-	3D	-51 689 459
RP	Autres charges HAO		-	30	
XH	RESULTAT HORS ACTIVITE ORDINAIRES (somme TR à RP)			-50 359 459	-2 074 641
RQ	Participation des travailleurs		-	30	
RS	Impôt sur le résultat		-		1 421 374 044
XI	RESULTAT NET (XG+XH-RQ-RS)			3 219 423 726	2 781 417 736

SYSTEME Tableau : 4 Tableau des flux de trésorerie

Désignation de l'entreprise ACAM

Adresse 100

NORMAL Numéro d'identification 00000967B

31/12/2025

Durée :

12

REF	Libellés	Note	Exercice au	
			Net	Net
ZA	Trésorerie nette au 1er Janvier (Trésorerie Actif N-1 - Trésorerie passif N-1)	A	809 725 861	-671 478 796
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		0	0
FA	Capacité d'Autofinancement Globale (CAG)		5 680 176 550	5 322 266 340
FB	- Actif circulant HAO		0	0
FC	- Variations des stocks		1 442 420 846	-497 547 026
FD	- Variations des créances		-751 573 710	2 049 917 227
FE	+ Variations de passif circulant (1)		1 399 805 223	1 926 685 349
	Variation du BF lié aux activités opérationnelles (FB + FC + FD + FE) :		708 958 087	374 315 148
ZB	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (Somme FA à FE)	B	6 389 134 637	5 696 581 488
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements		0	0
FF	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		0	0
FG	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		2 149 482 427	2 489 175 913
FH	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		0	0
FI	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		1 330 000	635 000
FJ	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		0	5 603 621
ZC	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements (Somme FF à FJ)	C	-2 148 152 427	-2 482 937 292
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres		0	0
FK	+ Augmentations du capital par apports nouveaux		0	0
FL	+ Subventions d'investissement reçues		0	0
FM	- Prélèvements sur le capital		0	0
FN	- Dividendes versés		2 484 000 000	608 580 000
ZD	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres (Somme FK à FN)	D	-2 484 000 000	-608 580 000
	Trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers		0	0
FO	+ Emprunts		0	0
FP	+ Autres dettes financières		0	0
FQ	- Remboursements des emprunts et autres dettes financières		1 004 778 318	1 123 859 537
ZE	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers (Somme FO à FQ)	E	-1 004 778 318	-1 123 859 537
ZF	Flux de trésorerie provenant du financement (D+E)	F	-3 488 778 318	-1 732 439 537
ZG	Variation de la trésorerie nette de la période (B + C + F)	G	-752 203 744	-1 280 304 977
ZH	Trésorerie nette au 31 Décembre (G + A)	H	1 561 929 605	809 725 861
	Contrôle : Trésorerie Actif N - Trésorerie Passif N			